

SPORT MOTO TEAM LOISIRS VERTS RHONE VALLOIRE

1^{ème} COURSE SUR PRAIRIE MOTO DE LA CHATAIGNERAIE - 26210
SAINT SORLIN EN VALLOIRE
DIMANCHE 01 Août 2010
REGLEMENT PARTICULIER

Le Club « SPORT MOTO TEAM LOISIRS VERTS RHONE VALLOIRE » organise le 01 aout 2010 à

SAINT SORLIN EN VALLOIRE une course sur prairie Moto Tout Terrain

Départ et arrivée : SAINT SORLIN EN VALLOIRE emplacement entre le lieu dit " LA CHATAIGNERAIE "
L'épreuve se déroule sur un circuit de 2KM600 avec 1 pilote 1 moto
12 POINTS DE CONTROLE SUR LE CIRCUIT

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS et N° DE COURSE

Les demandes sont à effectuer au plus tard le 20 Juillet, date de clôture des engagements auprès de :

MR LACROIX LUDOVIC LES MAUBELS 26210 SAINT SORLIN EN VALLOIRE –

Les droits d'engagements à l'ordre de : **SPORT MOTO TEAM LOISIRS RHONE VALLOIRE** sont fixés à 40€ dont 5€ pour la réfection du terrain.

Dans tous les cas ces droits sont non remboursables.

Pour que l'engagement soit pris en compte, joindre les droits d'engagement et une enveloppe timbrée à l'adresse du pilote. Pour les engagements envoyés après le 20 Juillet une majoration de 8€ sera appliquée.

ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Contrôle administratif -> 7h45 à 9h45.

- Le pilote doit se présenter muni de sa licence **2010**. Les licences à la journée ne seront délivrées que sur présentation obligatoire d'un **CERTIFICAT MEDICAL** de moins de trois mois. Les mineurs devront présenter une autorisation parentale authentifiée en mairie ou au commissariat.
- Contrôle du permis de conduire ou CASM obligatoire.
Contrôle technique -> 8h à 9h50.
- Chaque pilote devra obligatoirement présenter un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur conforme.

ATTENTION :

TOUTE MOTO TROP BRUYANTE + DE 94 décibels sera systématiquement refusée au départ.

Déroulement de la course :

- 10h. essais
- 11h.00 a 17h30 heures déroulement des manches.
- 17h45 FINALES A L AMERICAINE.
-

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

- Classement scratch National A + Inter
- Classement scratch National B et Licence à la journée
- Seront récompensés au scratch les trois premiers de chaque catégorie citée ci-dessus.

ARTICLE 5 : REGLEMENTATION et SANCTIONS

- Le pilote doit se conformer au règlement de la ligue, au règlement particulier de l'épreuve, aux instructions du directeur de course et des commissaires ainsi qu'à celles du délégué de la ligue.
Tout manquement à ces règles ou instructions entraînera des sanctions envers les pilotes.
- **Les différentes prescriptions du Code sportif FFM seront respectées et obligatoires pour cette épreuve.**
- Toute tricherie entraînera exclusion.

ARTICLE 6 : OFFICIELS

- Directeur de course : **BLONDON YVON**
- Commissaires sportifs : **CHALAMEL JEAN CLAUDE N° 006217**
- **BEAULIEU JEREMY N° 172052**
- **GAUCHE ODILE N° 047863**
- Contrôleur technique : **GAUCHE REGIS N°047864**

ARTICLE 7 : ASSURANCE

Le Sport moto team a souscrit une assurance à « assurance moto verte »